

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 1^{er} Juin 2015

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
13	14	14
<u>Date de la convocation :</u> 22 Mai 2015		
<u>Date d'affichage :</u> 22 Mai 2015		

L'an deux mil quinze, le premier juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RUOPOLLO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.
MM. BOISDRON Claude, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : BRODSKY Pierre-Alexandre, a donné pouvoir à Monsieur BOISDRON Claude.

Secrétaire de séance : Madame RUOPOLLO Marie-Line.

03 : Délibération 2015-27: OBLIGATION DE DEPÔT D'UNE DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLÔTURE

Vote Pour : 14 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 1^{er} Juin 2015,

Vu Le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12,



Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du jour où le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

Dépôt en Sous-Préfecture,
Le : 22 JUIN 2015
Et publication ou notification,
Le : 11 JUIN 2015

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Stéphanie RIOCREUX

